

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 avril 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 avril 2021

2021 DAC 379 Subvention (4.000 euros) à l'association Groupe Histoire Architecture Mentalités Urbaines (G.H.A.M.U.) dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2019.

Mme Karen TAIEB, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2019 DAC 431 en date des 11 au 14 juin 2019 ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 18 juin 2019 ;

Vu le Projet de délibération en date du 30 mars 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Groupe Histoire Architecture Mentalités Urbaines (G.H.A.M.U.) ;

Sur le rapport présenté par Madame Karen TAÏEB au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 18 juin 2019 avec la Ville de Paris, une subvention de fonctionnement de 4.000 euros, au titre de 2021, est attribuée à l'association Groupe Histoire Architecture Mentalités Urbaines, (G.H.A.M.U.), 11 Villa Franco-Russe 92170 Vanves, pour soutenir son fonctionnement. 2021_03598, 20037.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2021.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO